

Apprendre à mieux connaître les espèces et la nature qui nous entourent

Qu'est-ce qu'un refuge LPO ?

Créer un Refuge LPO, c'est mener une action concrète et simple pour aider la nature, les oiseaux et participer au quotidien à la protection de la vie sauvage sur son terrain. « Refuge LPO » est un agrément de la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui est accordé à tout site sur lequel est initiée une démarche de valorisation de la nature.

La démarche :

Après la signature d'une convention sur 5 ans entre la collectivité, l'association LPO locale (LPO Yonne) et la LPO France, une phase d'inventaires permet de faire un diagnostic du site. La LPO Yonne propose alors des mesures et aménagements favorisant la biodiversité ; il s'agit donc d'un plan de gestion simplifié. Les préconisations sont établies en prenant en compte les contraintes et les usages des sites. Libre ensuite à la collectivité de réaliser ou non ces aménagements. La LPO Yonne accompagne ensuite la mise en œuvre de ces mesures tout en suivant tous les ans l'impact sur la faune et la flore. Au terme des 5 ans, un bilan permet d'évaluer les aménagements effectués. La convention peut ensuite être renouvelée.

Les droits et devoirs de la collectivité :

La collectivité se réserve le droit de suivre ou non les aménagements proposés dans le plan de gestion. Les mesures de gestion ne sont que des préconisations et non des obligations.

En adhérant au programme des refuges LPO, la collectivité s'engage à respecter les 4 principes de la charte :

- Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages
- Renoncer aux produits chimiques
- Réduire l'impact sur l'environnement
- Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité

Tout manquement à l'application de cette charte peut conduire à l'exclusion de la collectivité du programme Refuge LPO.

Résultats

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces recensées sur le « Refuge LPO »
Botanique	159
Oiseaux	58
Mammifères	3
Reptiles	1
Amphibiens	1
Invertébrés	13

Attention, l'absence de mention d'une espèce ne signifie pas que celle-ci est absente du site mais qu'elle n'a pas été contactée au cours des inventaires. Les futurs passages permettront de compléter la liste.

Bois aux Cœurs

Commune :

Joigny

Superficie :

17,7 ha

Année de création :

2013

Année de rédaction :

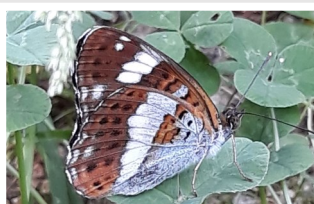
2020



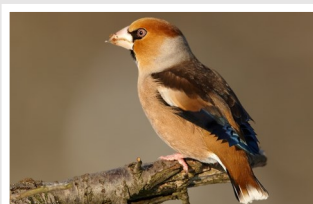
↑ Renard roux



↑ Pic épeiche



↑ Petit Sylvain



↑ Grosbec casse-noyaux



↑ Lézard des murailles



↑ Verdier d'Europe

Oiseaux

	Espèces	Dernière année	Statut		Espèces	Dernière année	Statut		Espèces	Dernière année	Statut
1	Accenteur mouchet	2017	N1	21	Grimpereau des jardins	2019	N2	40	Pic vert	2019	N2
2	Alouette des champs	2018	N1	22	Grive draine	2017	N1	41	Pie bavarde	2016	P
3	Alouette lulu	2017	N1	23	Grive musicienne	2019	N1	42	Pie-grièche écorcheur	2017	N2
4	Bergeronnette grise	2016	N1	24	Grosbec casse-noyaux	2019	N1	43	Pigeon ramier	2019	N2
5	Bruant zizi	2019	N1	25	Hirondelle rustique	2017	P	44	Pinson des arbres	2019	N3
6	Busard Saint-Martin	2017	P	26	Hypolaïs polyglotte	2019	N1	45	Pipit des arbres	2019	N1
7	Buse variable	2019	N1	27	Linotte mélodieuse	2019	N1	46	Pouillot fitis	2017	N1
8	Chardonneret élégant	2019	N1	28	Locustelle tachetée	2018	N1	47	Pouillot siffleur	2016	P
9	Cigogne noire	2017	P	29	Loriot d'Europe	2019	N1	48	Pouillot véloce	2019	N3
10	Corbeau freux	2017	P	30	Martinet noir	2018	P	49	Roitelet à triple bandeau	2019	N2
11	Corneille noire	2019	N1	31	Merle noir	2019	N2	50	Rossignol philomèle	2019	N2
12	Coucou gris	2019	N1	32	Mésange à longue queue	2019	N2	51	Rougegorge familier	2019	N2
13	Étourneau sansonnet	2019	N3	33	Mésange bleue	2019	N3	52	Rougequeue à front blanc	2017	N3
14	Faisan de Colchide	2016	N1	34	Mésange charbonnière	2019	N2	53	Rougequeue noir	2017	N1
15	Faucon crécerelle	2017	N1	35	Mésange nonnette	2016	N1	54	Sittelle torchepot	2019	N3
16	Fauvette à tête noire	2019	N2	36	Milan noir	2018	N1	55	Tarier pâtre	2019	N3
17	Fauvette des jardins	2018	N1	37	Pic épeiche	2019	N3	56	Tourterelle des bois	2017	N1
18	Fauvette grisette	2019	N1	38	Pic épeichette	2017	N1	57	Troglodyte mignon	2019	N2
19	Geai des chênes	2019	N1	39	Pic mar	2017	N1	58	Verdier d'Europe	2019	N1
20	Gobemouche gris	2016	P								

Autre faune invertébrée

	Espèces	Dernière année		Espèces	Dernière année
LÉPIDOPTÈRES (= Papillons)			COLÉOPTÈRES (= Scarabées)		
1	Amaryllis	2017	9	Coccinelle à sept points	2019
2	Demi-deuil	2019	10	Téléphore fauve	2019
3	Myrtil	2019	DIPTÈRES (= Mouches)		
4	Petit sylvain	2019	11	Syrphe ceinturé	2017
5	Piéride sp.	2018	ODONATES (= Libellules)		
6	Tabac d'Espagne	2018	12	Agrion à larges pattes	2019
7	Tircis	2018	13	Gomphe à forceps	2019
8	Tristan	2019			

Autre faune vertébrée

	Espèces	Dernière année
1	Chevreuil européen	2019
2	Écureuil roux	2019
3	Grenouille rousse	2019
4	Lézard des murailles	2017
5	Renard roux	2019

Botanique

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté en Bourgogne
1	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	AR
2	<i>Buddleia davidii</i>	Buddleia de David	I
3	<i>Centaurea nigra</i>	Centauree noire	R
4	<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	I
5	<i>Lactuca perennis</i>	Laitue vivace	AR
6	<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Ornithogale en ombelle	AR
7	<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	R
8	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	I

Depuis 2013, 159 espèces végétales ont été identifiées sur le « Refuge LPO » de Bois aux Cœures. Parmi celles-ci 8 attirent l'attention de par leur statut en Bourgogne :

→ « AR » : Assez rare

→ « R » : Rare

→ « RR » : Très rare

→ « I » : Invasive*

Bleu : Espèce protégée à l'échelle régionale

* Espèce invasive signifie que la plante est exotique à caractère envahissant. Ceci pose un problème écologique, ces plantes prennent la place des plantes locales.

Conseils de gestion

Voici un résumé des conseils de gestion proposés dans les rapports d'études fournis depuis 2013.

Pour maintenir, voire améliorer, la biodiversité de la forêt de Bois aux Cœures, la commune doit respecter la charte des refuges LPO.

Elle peut également mettre en place diverses actions et aménagements tels que :

Gérer les espèces envahissantes ←

Conserver le bois mort au sol ou sur pied (favorable aux insectes) ←

Proscrire la taille des arbres au printemps (reproduction des oiseaux) ←

Pratiquer la fauche différenciée afin de varier les faciès de végétation ←

→ Installer des hôtels à insectes

→ Faire un état des lieux des mares et les entretenir

→ Installer des nichoirs (favorable aux oiseaux cavernicoles)

→ Sensibiliser le public (panneaux pédagogiques, animations)



Réalisation :

LPO Yonne

14, avenue Courbet, 89000 Auxerre

Tel : 03.86.42.93.47 ; Mail : yonne@lpo.fr



Légende :

N1 → espèce nicheuse possible / **N2** → espèce nicheuse probable

N3 → espèce nicheuse certaine **P** → espèce de passage

Rouge : espèce classée « menacée » sur une Liste Rouge (France ou Bourgogne)

Transmettez

vos observations !

Vous avez vu un vol d'oiseaux migrateurs ? Vous avez observé un oiseau rare ou commun sur votre commune ou ailleurs dans l'Yonne ?

Transmettez-les sur notre site internet :

faune-yonne.org

ou directement grâce à l'application smartphone

Naturalist



L'inscription sur ces sites est libre et gratuite pour tous.

Vous observez des espèces autre que oiseaux ?

Transmettez-nous aussi vos données sur :

faune-France.org



↑ L'Écureuil roux fréquente le site de Bois aux Cœures



© Photos :

O. Dal-Pan, J.-P. Leau, M. Mecnarowski, S. Mongeot, P. Rouzet, C. Vathelet.

